CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE-ET-LOIRE

Bulletin d'information préalable des résidents et des personnes présentes aux abords de parcelles agricoles

Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation…

Pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires, l'information ci-dessous permet d'identifier les situations où une période de traitement est en cours. Elle est représentée par un gyrophare pour chaque culture et pour la période considérée.

Période du 16 au 31 octobre 2026

	Cibles				
	Interculture qui précède la culture (destruction)	Eliminer les mauvaises herbes (herbicides)	Contrôler les maladies (Fongicides)	Réguler les ravageurs (insecticides, molluscicides)	Autres (verse)
Blé tendre d'hiver	🚨	🚨		🚨	
Blé dur d'hiver	🚨				
Orge d'hiver	🚨	🚨		🚨	
Orge de printemps	🚨				
Colza		🚨		🚨	🚨
Maïs Grain					
Maïs fourrage					
Tournesol					
Pois protéagineux					
Luzerne					
Sorgho					
Millet					
Féverole					
Prairies					
Vignes			🚨		

🚨 Période d'applications

A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter
- les calendriers prévisionnels d'intervention par culture
- les BSV de la région, sur https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/acces-au-bsv-r37.html

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
38 rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 Chambray-Lès-Tours Cedex

www.indre-et-loire.chambres-agriculture.fr